



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers d'orientation

Question écrite n° 56616

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les recommandations du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE). Constatant le taux d'échec scolaire et le nombre de jeunes de moins de 25 ans en situation de non-emploi, le COE recommande de réviser le système de l'orientation en milieu scolaire. Il suggère notamment d'ouvrir le recrutement des conseillers d'orientation à de nouveaux profils tels que des économistes ou des professionnels susceptibles de faire profiter de leur expérience les jeunes élèves et/ou étudiants. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur la question.

Texte de la réponse

L'orientation est une priorité nationale comme le rappelle la « circulaire de rentrée », n° 2009-068 du 20 mai 2009. Elle mobilise tous les acteurs de l'équipe éducative (chefs d'établissement, professeurs principaux, enseignants de toutes disciplines, conseillers d'orientation-psychologues...) qui travaillent en étroite collaboration pour contribuer à informer les élèves et leurs familles sur les métiers, les secteurs d'activités, l'insertion professionnelle, les formations, les procédures d'orientation, etc. Ils les accompagnent également dans leurs choix et l'élaboration de leur projet, notamment lors des entretiens personnalisés désormais obligatoires en classe de troisième, première et terminale. Avec la généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations à la rentrée 2009, l'orientation est un enjeu essentiel du cursus scolaire de chaque élève dès la classe de cinquième jusqu'aux classes terminales de lycées. À tous les niveaux du collège et du lycée sont proposées diverses activités comme des visites d'entreprises, des rencontres de professionnels, des séances d'information et une séquence obligatoire d'observation en milieu professionnel en classe de troisième. L'orientation est abordée tout au long de la scolarité par des acteurs aux compétences multiples lors des heures de vie de classe, des itinéraires de découverte, dans de nombreux enseignements disciplinaires (éducation civique, français, mathématiques, histoire, géographie, sciences de la vie et de la Terre, etc.), dans des journées banalisées (notamment en quatrième et en première pour la visite d'établissements de formation), dans l'enseignement optionnel de « découverte professionnelle trois heures ». Intégrée dans le socle commun de connaissances et de compétences, l'orientation s'inscrit dans le cadre de la septième compétence : l'autonomie et l'initiative. L'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie a également été définie comme une priorité du système éducatif dans la résolution du 21 novembre 2008 adoptée par les États membres de l'Union européenne sous la présidence française. Les partenariats sont également renforcés et développés pour répondre à ces objectifs. Un passeport d'orientation permettra à l'élève de garder trace de toutes les productions, expériences et éléments recueillis tout au long de la scolarité. Ce parcours de découverte des métiers et des formations fait l'objet d'une programmation pluriannuelle dans les établissements pour lui donner sens et cohérence. Il est intégré dans le projet d'établissement. C'est un travail d'équipe dans lequel les enseignants jouent un rôle central tant pour le développement de l'accompagnement individualisé que pour les activités d'enseignement et d'apprentissage visant à l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie. Cette évolution amène à prévoir la mise en oeuvre de formations des différents acteurs au niveau national et académique. Compte tenu de l'évolution des missions des enseignants, l'orientation repose sur la

complémentarité affirmée de deux acteurs : l'enseignant comme accompagnateur, le conseiller d'orientation-psychologue comme personnel ressource spécialiste. Le conseiller d'orientation-psychologue doit mettre ses connaissances et ses compétences en matière de pédagogie de l'information et de l'orientation au service de toute la communauté éducative tout en s'appuyant sur les spécificités des autres acteurs pour préparer les élèves à leur insertion.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56616

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7589

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12285